



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

## DÉLIBÉRATION N° 25

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Renouvellement de la convention de pré-inscription et facturation unique entre la ville de Levallois et la Caisse des Ecoles.

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration | 13 |
| Nombre de Membres présents à la séance                  | 9  |

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le premier décembre s'est réuni le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

#### **Etaient présents :**

Madame Mélissa VARCHOSAZ , Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Valérie FOURNIER, représentant le Conseil Municipal

Madame Julie EBMEYER, Madame, Madame Nathalie CUNEAZ, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire , représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

#### **Etaient excusés :**

Madame Charlotte ODENT, Madame Marie COMBELLE

*Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.*

Accusé de réception en préfecture  
092-269200770-20251218-25-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

# **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRE-INSCRIPTIONS ET FACTURATION UNIQUE ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 18 décembre 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.2121-29,

VU la convention de pré-inscriptions et facturation unique entre la Ville de Levallois et la Caisse des Ecoles approuvée par délibération n°18 du Conseil d'administration du 4 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que le dispositif de pré-inscriptions, qui a pour objectif de faciliter les démarches des Levalloisiens, s'appuie depuis 2006, sur un système de facturation unique centralisé dénommé « Levalloisirs »,

CONSIDÉRANT que le dispositif concerne les activités sportives, culturelles, scolaires, périscolaires et de loisirs, proposées à la population,

CONSIDÉRANT l'intérêt public qui s'attache aux activités de la Caisse des Écoles de Levallois,

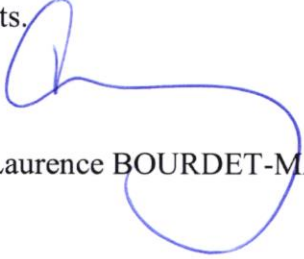
CONSIDÉRANT que la convention passée avec la Ville de Levallois afin de fixer les modalités financières de pré-inscriptions, conclue pour trois saisons, est arrivée à échéance et qu'il convient donc de la renouveler,

## **DÉCIDE**

- Article 1 : D'approuver les termes de la convention entre la Caisse des Ecoles et la Ville de Levallois, jointe à la présente délibération, relatives au renouvellement des aspects financiers de la procédure de pré-inscriptions et facturation unique,
- Article 2 : D'autoriser Madame Laurence BOURDET -MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, à signer ladite convention.
- Article 3 : D'affecter les recettes sur le budget de la Caisse des Écoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire  
délégué à la Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Accusé de réception en préfecture  
092-269200770-20251218-25-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025